

République Française Département d'Eure-et-Loir Commune de SANDARVILLE	COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020 Session Ordinaire
--	--

L'an deux mil vingt le mardi 28 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation : 24 janvier 2020	Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 10
Nombre de conseillers présents : 9	Quorum : 6

Prénoms et NOMS	Fonction	Statut *	Commentaires
1 - M Paul BINEY	Maire	P	
2 - Mme Lydia ANFRAY	1 ^{ère} adjointe	P	
3 - M Pascal CHESNEAU	2 ^{ème} adjoint	P	
4 - M Patrick RIVIERRE	3 ^{ème} adjoint	P	
5 - M. Thierry LAFFÉACH	Conseiller municipal	P	
6 - M Jean-Pierre CHEVRIER	Conseiller municipal	P	
7 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Conseiller municipal	P	
8 - Mme Sarah FANMUY	Conseillère municipale	P	
9 - Mme Catherine LEGRAND	Conseillère municipale	AEP	Pouvoir à Paul BINEY
10 - Mme Angélique MOREAU	Conseillère municipale	A	
11 - Mme Sophie LE BLEVEC	Conseillère municipale	P	Secrétaire de séance

* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Sophie LE BLEVEC est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :

Le compte rendu du conseil municipal en date du 3 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité puis le registre est signé.

I-Délibérations

Délibération N° 01 / 2020

Travaux de reprofilage des routes communales

Monsieur le Maire rappelle que l'ATD (Agence Technique Départementale) devenu Eure et Loir Ingénierie avait fourni, fin novembre 2018, une estimation de l'ensemble des travaux de voirie à prévoir sur un programme pluriannuel.

Ces estimations concernant la deuxième phase des travaux ont été réactualisés pour l'année 2020.

Les rues proposées pour les investissements de 2020 sont les suivantes :

- Rue de la Sente aux Prêtres
- Rue de la Tourelle
- Entrée de la rue du Château d'eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE**, d'effectuer les travaux de reprofilage général de la chaussée, rue de la Sente aux Prêtres, Rue de la Tourelle et à l'entrée de la rue du Château d'eau

- **SOLLICITE** « Eure et Loir Ingénierie » pour une mission de maîtrise d'œuvre pour ces travaux de voirie
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision

Délibération N° 02 / 2020

Réalisation de nouveaux passages piétons et pose de signalisation verticale

Une estimation a été demandée aux services du Conseil Départemental afin de chiffrer la pose de 3 nouveaux passages piétons devant les abris bus afin de sécuriser leur accès. Des panneaux seront également posés pour les signaler, ainsi qu'une signalisation à l'entrée du village rappelant que la vitesse est limitée à 50 km/h. Le montant estimé est de 4 810,00 € HT mais le conseil municipal demande d'ajouter un 4ème passage piéton, rue de Beauce. Un devis complémentaire sera donc demandé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE**, d'effectuer ces travaux de sécurisation de voirie en ajoutant un 4ème passage piéton
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision

Délibération N° 03 / 2020

Réalisation de bordures, rue de la Sente aux Prêtres et de La Grande Rue

Il est proposé de continuer la pose de bordures dans la rue de la Sente aux Prêtres, à la sortie du village en direction de Meslay-le-Grenet, ainsi que dans la Grande rue, côté impair, du début de la rue jusqu'à la mare du Marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE**, d'effectuer les travaux de pose de bordures, rue de la Sente aux Prêtres et de la Grande Rue,
- **DÉCIDE** de demander des devis ,

Délibération N° 04 / 2020

Demande de subvention sur le Fonds Départemental d'Investissement (FDI)

La liste des travaux d'investissement sur l'année 2020 étant définie, Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation d'effectuer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** des subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissement, auprès du Conseil Départemental, pour les d'investissements suivants :

Libellé	Montant HT des travaux estimé sur lequel une subvention est demandé
Reprofilage général de voirie communale (estimé par ELI)	59 356,50 €
Signalisation horizontale et verticale pour la sécurité routière	30 % du montant HT des travaux (non déterminé définitivement à ce jour)
Pose de bordures	42 086,01 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

Délibération N° 05 / 2020**Demande de subvention sur le Fonds de concours de Chartres Métropole**

La liste des travaux d'investissement sur l'année 2020 étant définie, Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation d'effectuer les demandes de subventions auprès de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole au titre du Fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** des subventions au titre du Fonds de concours, auprès de Chartres Métropole pour les investissements suivants :

Libellé	Montant HT des travaux estimé sur lequel une subvention est demandé
Reprofilage général de voirie communale (estimé à ELI)	59 356,50 €
Signalisation horizontale et verticale pour la sécurité routière	35 % du montant HT des travaux (non déterminé définitivement à ce jour)
Pose de bordures	42 086,01 €
Achat d'un kit d'arrosage (cuve 500L sur remorque + pompe)	2 590,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

Délibération N° 06 / 2020**Avenant 'commande publique' à Chartres Métropole**

La délibération du bureau communautaire BC2019/084 du 09/05/2019 a autorisé, dans le cadre du schéma de mutualisation intercommunal, la conclusion d'une convention cadre permettant de formaliser un accompagnement juridique des communes membres de Chartres Métropole dans des domaines limitativement définis par les services de l'agglomération.

Un constat a été effectué sur le fait que de nombreuses demandes émises concernent le domaine de la commande publique alors que ce champ d'expertise a été exclu expressément de la convention cadre précitée.

Cet avenant a pour objet de modifier la convention cadre afin de rajouter le domaine de la commande publique au rang de ceux pour lesquels les communes membres de Chartres Métropole peuvent solliciter un accompagnement juridique. Les règles et les modalités d'exécution de la prestation d'accompagnement juridique que les communes membres entendent confier à Chartres Métropole sont fixées au présent avenant.

M. le Maire donne lecture de cet avenant et demande au conseil municipal l'autorisation de le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant consistant à ajouter le domaine de la commande publique à la convention cadre d'accompagnement juridique des communes membres de Chartres Métropole.

Délibération N° 07 / 2020**Contrat d'Assurance des Risques Statutaires/ Habilitation CdG 28**

Le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 qui indique que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents ;

Considérant la possibilité pour la commune de Sandarville de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.
- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :
 - agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;
 - agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée: 4 ans
- Régime: capitalisation.

II- Infos et Questions diverses

La prochaine CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) se réunira le 3 mars 2020 afin d'évaluer les transferts de charges suivants :

- Eaux Pluviales
- Entretien des bouches incendie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Paul Biney